

Insertion

La fonction ressource se développe et se structure dans le handicap sensoriel

Publié le 06/08/24 -
14h51



Les établissements et services médico-sociaux sont invités à mettre leur expertise au service du plus grand nombre. Pour le handicap sensoriel, la Fisaf se propose de développer un pôle national dédié et encourage la création de services régionaux.

En consacrant son congrès scientifique en décembre 2023 aux nouvelles technologies, la Fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et Dys (Fisaf) avait déjà en tête de s'appuyer sur ces dernières pour construire un véritable pôle accessibilité universelle. *"Toutes nos associations sont capables de proposer des solutions pour rendre des événements accessibles mais il faut bien reconnaître que ces solutions sont souvent trop chères pour des structures de droit commun. Nous devons nous appuyer notamment sur l'intelligence artificielle pour rendre l'accessibilité accessible financièrement"*, explique Pierre Gal, directeur de l'Union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditifs Sud (Urapeda) lors des universités d'été de la fédération le 10 juillet à Auray (Morbihan). D'où l'idée de créer un pôle national accessibilité pour développer cette expertise.

Mettre l'expertise sensorielle au service du collectif

Ce pôle entend poursuivre la réflexion mais également valoriser les expertises sensorielles, productions et réalisations des associations adhérentes. *"Il y a des solutions innovantes qui ont mis du temps à être déployées mais qui restent mal connues en dehors de leur secteur d'implantation. Certaines auraient besoin d'être protégées par un brevet pour pouvoir être diffusées plus massivement"*, analyse Florence Delorière, directrice générale de la Fisaf. La fédération entend inscrire ce nouveau pôle dans le cadre de la transformation de l'offre qui met désormais clairement en avant la fonction appui ressources du secteur et s'appuyer sur l'expertise d'usage notamment dans le cadre du programme Epop*.

La Fisaf a défendu auprès du cabinet de la ministre déléguée aux Personnes âgées et aux Personnes

handicapées, Fadila Khattabi, le besoin de financer un poste dédié à l'ingénieure de ce projet. Elle prendra également position d'ici la fin de l'année sur le statut juridique de ce pôle : groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS), société coopérative... *"Nous ne voulons pas créer un nouvel outil tout seul mais nous articuler avec les dispositifs existants : équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques, équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation, prestations d'appuis spécifiques de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph)..."*, précise Florence Delorière.

L'enjeu de l'accessibilité est de taille car il s'impose de plus en plus au droit commun. *"D'ici 2025 tous les établissements culturels doivent être accessibles. Nous croulons sous les demandes et nous n'avons pas les moyens humains d'y répondre, commente Pierre Gal. Le modèle économique est viable mais il y a un enjeu d'amorçage de pompe"*. Sur le plan scientifique un engagement a été pris avec Dominique Archambault, responsable du master Technologie et handicap de l'université Paris 8 qui promet d'engager ses étudiants dans des travaux collaboratifs avec la Fisaf. Ce pôle national s'articulera avec les pôles régionaux là où ils sont en cours de déploiement.

Un projet sur les fonts baptismaux en Paca

C'est le cas en Provence-Alpes-Côte d'Azur. À la suite d'une étude menée en 2022 (lire notre [article](#)), l'Urapeda Sud et l'Institut régional des aveugles sourds de Marseille (Bouches-du-Rhône, Irsam) vont créer un pôle régional. Ici c'est la forme du GCSMS qui a été retenue. *"Nous avons également des contacts avancés avec les Pep des Alpes-Maritimes, du Var et du Vaucluse ainsi qu'avec l'Apajh des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes, ce qui devrait nous permettre d'assurer une belle couverture territoriale"*, se réjouit Philippe Pillon, directeur de l'Irsam.

À la demande de l'ARS, ce nouveau service, qui sera destiné à la fois au secteur médico-social et au droit commun, va s'inspirer de la méthodologie développée dans l'épilepsie par la recherche-action Nouvelle expertise territoriale pour les situations de handicap avec épilepsie (lire notre [article](#)). *"Notre objectif est de créer une synergie entre les différents acteurs de la déficience sensorielle, un répertoire des ressources, de repérer où vivent les personnes concernées et comment intervenir dans ces lieux, rendre plus accessible le droit commun, en particulier dans le soin et la rééducation"*, ajoute Philippe Pillon.

Cette plateforme, financée sur des crédits de l'ARS, de l'Agefiph et des fonds privés, devrait proposer des prestations indirectes, comme l'appui conseil et l'appui aux pratiques, et des prestations directes,

comme le prêt de matériel, l'accompagnement à l'emploi. *"Le budget n'est pas encore bouclé mais il sera au moins de 350 000 euros, précise Philippe Pillon. Il faut aussi que nous arrivions à résoudre l'équation en ressources humaines : ne pas déshabiller nos services existants pour proposer ce nouveau service"*. D'autres projets similaires sont également en réflexion dans les Pays de la Loire, en Hauts-de-France et en Bretagne.

** pour empowerment and participation of people with disability*

Emmanuelle Deleplace, à Auray

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>